

3 8 JUL. 2012

	code INSEE	servitude de protection des monuments historiques (AC1) Service territorial de l'architecture et du patrimoine loi du 31/12/1913	servitude de protection des sites pittoresques – inscription – classement (AC2) DRIEE-IF Loi du 02/05/1930	Servitudes de protection Soumises au régimes Forestier et instituées en application des articles L.151-1 à L.151-6, L.342-2, R151-1, R151-3 A R151-5 Du code Forestier (A1)	GRT gaz : périmètres à l'intérieur desquels ont été institués des servitudes en application: De l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; Du 8 avril 1946 modifiée ; De l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 (13)	RTE : périmètres à l'intérieur desquels ont été institués des servitudes en application: De l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; Du 8 avril 1946 modifiée ; De l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 (14)	VOIES FERREES : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par : - La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; L'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques (T1) SNCF et RFF*	servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4) article L.215.18 du Code de l'Environnement	Zones où ont été instituées en application de la loi n°62-904 du 4 août 1962 Et du décret n° 64-158 Du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations d'eau d'eau et d'assainissement (A5) Syndicat intercommunal ou DDT
Dourdan	91200	Eglise Saint Germain (classement) – arrêté ministériel du 26/10/1967	Ensemble formé par le centre ancien (inscription) Arrêté ministériel du 30/12/77	Forêt domaniale de Dourdan	Canalisations DN 100 PMS 40bars	Ligne aérienne 90 kv n°1 Biron Saint Evroult	Ligne de Paris Monparnasse A Monts (ligne grande vitesse) Du km 43,795 au km 46, 625	Rivière l'Orge: Obligation de laisser le passage pour l'entretien sur une marge de 6 mètres le long des propriétés situés en bord de cours d'eau	Syndicat intercommunal mixte de la Vallée Supérieure de l'Orge
	91200	Château de Dourdan (classement) – arrêté ministériel du 09/12/1964	Vallée de la Rémarde (inscription) – arrêté ministériel du 16/02/1972 complété par arrêté ministériel du 11/09/1974			Ligne aérienne 90 kv n°2 Biron Saint Evroult	Ligne de Brétigny à la Membrolle sur Choisille Du km 53,671 au km 58,181		
	91200	Vieille porte accolée à la façade droite de l'église (inscription) – arrêté ministériel du 12/07/1965	Hameau du Rouillon et ses abords (inscription) – arrêté ministériel du 13/08/1981			Poste Biron 90 kv			
	91200	15 rue des Pierres : façades et toitures (inscription) – arrêté ministériel du 03/04/1969							
	91200	Hameau du Rouillon : ferme seigneuriale avec tourelles (inscription) – arrêté ministériel du 14/01/1977							
	91200	Petite ferme au hameau du Rouillon : porte principale en plein centre (inscription) – arrêté ministériel du 14/11/1977							
	91200	Hôtel Dieu (inscription) – arrêté ministériel du 19/09/1988							

* SNCF
Délégation Territoriale de l'Immobilier
Région Parisienne
5/7 rue du Delta
75009 PARIS

Réseau Ferré de France
Direction Régionale IDF
174 avenue de France
75013 PARIS

Code INSEE	Servitude de protection des monuments historiques inscription – classement (ACI) Service territorial de l'architecture et du patrimoine loi du 31/12/1913
78569	Département des Yvelines commune de Sainte Mesme Manoir – façades et toitures (inscription) Arrêté ministériel du 22/11/1985
78569	Département des Yvelines commune de Sainte Mesme Eglise (inscription) Arrêté ministériel du 22/01/1986
78569	Département des Yvelines commune de Sainte Mesme Château : façade et toitures des communs et douves (inscription) Arrêté ministériel du 27/07/1987